

Appel à propositions ouvert

*de la Coopération Sénégal - Luxembourg auprès de la société civile
dans le secteur de la Santé et la Protection sociale dans le cadre du 4^{ème}
programme indicatif de Coopération 2018-2022*

En référence au Plan Sénégal émergent et à la programmation conjointe de l'UE au Sénégal, le 4^{ème} Programme indicatif de coopération (PIC IV) Sénégal-Luxembourg 2018-2022 se caractérise par une plus grande concentration sectorielle. Les appuis concernent deux secteurs prioritaires : (i) la santé et la protection sociale et (ii) la formation professionnelle et technique et l'employabilité.

La zone de concentration opérationnelle (ZCO) du PIC IV regroupe les trois régions Nord (Louga, Matam et Saint- Louis) et les quatre Centre (Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack). Pour la FPT, la ZCO couvre également la zone périurbaine de Dakar (composée des trois départements : Guédiawaye, Pikine et Rufisque).

L'objectif global du PIC IV est « d'appuyer le gouvernement sénégalais dans ses efforts visant à réduire, voire éradiquer à terme, la pauvreté, selon une approche de développement inclusive et durable ». Cet appui du PIC IV se fait à travers le renforcement des systèmes nationaux de santé et de Formation professionnelle et technique dans le cadre de la mise en œuvre des deux composantes sectorielles de son volet bilatéral. Ces composantes sont le programme « santé et protection sociale » sous tutelle du MSAS et celui de la « Formation professionnelle et technique, employabilité » sous tutelle du Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et technique, de l'Apprentissage (MEFPA).

Le programme « Santé et Protection sociale » est doté d'une enveloppe de 26 millions d'euros. Les interventions du programme ont pour priorité la santé de la mère et de l'enfant et se déploient autour de quatre axes majeurs : le renforcement de l'offre de services au niveau des districts (1) et des hôpitaux (2), le renforcement de l'assurance maladie et des autres mesures de protection sociale (3) et l'amélioration de la gouvernance sectorielle (4).

Le Programme indicatif de coopération IV 2018- 2022 stipule que « Le Sénégal et le Luxembourg reconnaissent le rôle important qui revient à la société civile en tant qu'acteur de développement en général et plus particulièrement dans la territorialisation des politiques publiques en matière de santé et de formation professionnelle au Sénégal. En conséquence, le programme accorde des appuis directs à des Organisations de la Société civile qui participent à la réalisation de ses objectifs du PIC IV. Il a été convenu que dans le secteur de la santé, l'enveloppe serait attribuée à la suite d'appels à propositions. L'appel à propositions qui couvre une enveloppe de 800 000 EUR est réparti en deux phases, la première de 500 000 EUR et la suivante de 300 000 EUR. Ci-après les modalités des deux phases sont détaillées.

PHASE 1 : Le montant indicatif mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à 500.000 EUR (phase 1 : oct. 2019 – avr. 2021), pour un consortium composé d'une ONG internationale et d'une ou plusieurs OSC locales/ nationales.

PHASE 2: Après évaluation de la réussite de la phase 1, des financements supplémentaires pourront

être accordés directement à des OSC locales/ nationales soutenues pendant cette première phase du programme (maximum 300 000 EUR).

L'autorité contractante se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles pour la phase 1 comme pour la phase 2.

**Le présent appel à propositions concerne la phase 1, sur la période 2019 – 2021,
pour une subvention maximum de 500 000 EUR**

1. Objet et détails de l'appel à propositions

Les axes d'interventions sur lesquels la proposition devra travailler sont les suivants :

NB : Il n'est pas demandé aux soumissionnaires de couvrir l'ensemble des volets suivants mais plutôt de choisir stratégiquement les volets où ils pourront apporter le plus de valeur ajoutée en fonction de leur spécialisation.

a) Veille citoyenne sur l'action de santé publique :

- ◆ Equité dans l'accès aux services de santé d'urgence, (en incluant les services de santé d'urgence pour la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent) ;
- ◆ Qualité de l'offre de services de santé (particulièrement dans l'accueil et la prise en charge des urgences, la prévention et la prise en charge des Maladies non transmissibles ;
- ◆ Information sur les besoins communautaires en soins d'urgence, santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ;
- ◆ Droit à la santé (plaidoyer), formation des acteurs qui encadrent la population ;
- ◆ Assistance médicale et/ou humanitaire aux personnes les plus vulnérables ;
- ◆ Information sur le numéro vert (1515) et les services d'urgence avec un accent sur la sensibilisation de la population à l'utilisation des services d'urgence.

b) Protection sociale en santé :

- ◆ Ciblage des populations des ménages/personnes vulnérables ;
- ◆ Accompagnement des patients au sein des formations sanitaires éprouvant un besoin d'assistance pour l'accès financier aux soins de santé.

c) Demande de service :

- ◆ Sensibilisation, information, éducation et communication, accompagnement du changement.

Zone d'intervention :

- La zone Nord (régions de Louga, St Louis, Matam)
- La zone Centre (régions de Diourbel, Kaolack, Fatick, Kaffrine)

Durée d'exécution de la phase 1 :

Oct. 2019 – avr. 2021 (18 mois)

Montant maximum de la subvention :

Le montant de la subvention est de maximum 500 000 EUR (**1^{ère} phase**).

Possibilité de co-financements

La proposition présentée par les soumissionnaires peut-être en co-financement avec d'autres bailleurs de fonds ou contribuer à l'extension d'un projet en exécution et dont la mise en œuvre arriverait à terme.

2. Les critères d'éligibilité

La participation à cet appel à propositions est ouverte à un consortium d'organisations composé impérativement d'une ONG internationale et d'une ou OSC locale(s)/nationale(s). Une attention particulière devra être portée sur le renforcement des capacités de la ou des OSC locales/ nationales via un transfert de compétences de l'ONG internationale vers l'OSC nationale(s)/locale(s).

NB : Ne sont pas éligibles dans les consortia des ONG – OSC qui bénéficient déjà de financements du FNUAP dans le cadre du PIC IV.

a) ONG internationale doit :

- Être implantée depuis au moins 5 ans au Sénégal ;
- Budget annuel moyen géré, pour les années 2016, 2017 et 2018, d'au moins deux fois le montant estimé pour l'appel à propositions, soit $500\,000 \times 2 = 1$ million EUR ;
- Justifier d'au moins 6 expériences (dont au moins 3 en Afrique de l'Ouest) dans le secteur

b) La ou les Organisations de la Société civile nationale(s) / locale(s) doivent :

- Être implantée(s) dans la zone d'intervention du programme ;
- Avoir des statuts enregistrés au Sénégal ;
- Justifier d'une expérience dans son domaine d'au moins 5 ans ;
- Disposant d'un personnel administratif et technique de minimum 10 personnes

3. Évaluation et sélection des candidatures

Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection qui vérifiera en premier lieu le respect des conditions d'éligibilité administrative, puis dans un second temps, évaluera la qualité de la proposition y compris par rapport aux critères d'évaluation définis ci-dessous.

a) Critères

- la pertinence de l'action et l'impact attendu ;
- la contenu et l'orientation de la proposition
- la qualité du dispositif d'assistance technique
- la pertinence du choix de ou des OSC locales/ nationales impliquées dans le consortium ;
- l'implication des OSC locales/ nationales dans l'action de terrain
- l'accompagnement et renforcement des capacités des OSC nationales / locales ;
- la durabilité de l'action ;
- le budget et le rapport coût-efficacité de l'action ;
- la pertinence du rapport entre le budget attribué et la zone couverte ;
- le ratio budget – nombre de bénéficiaires estimés impactés.

b) Sélection des candidatures

À l'issue de cette évaluation, un classement des différentes propositions retenues sera établi.

Tous les candidats seront informés par écrit de la suite donnée à leur proposition. Le candidat retenu recevra ultérieurement les informations requises pour la présentation des propositions détaillées.

Une convention de délégation de fonds et de mise en œuvre sera alors signée entre les différentes parties.

c) Le comité de sélection

Le comité de sélection sera composé de :

- un président et un secrétaire non votants (de l'agence LuxDev) ;
- un représentant du Ministère de la Santé de l'Action Sociale ;
- l'Assistant technique international en charge du programme Santé et Protection sociale ;
- un représentant de LuxDev.

4. Calendrier indicatif

	Date	Heure
1 Lancement appel à propositions	03 juillet 2019	12h00
2 Date limite pour les demandes d'éclaircissement	31 juillet 2019	12h00
3 Date limite pour la soumission des propositions	30 août 2019	12h00 (TU)
4 Dialogue et échange possible avec les soumissionnaires	02 septembre – 13 septembre 2019	-
5 Notification de l'attribution	17 septembre 2019	17h00
6 Préparation Convention de Délégation et de Mise en œuvre	17 septembre – 30 septembre 2019	-
7 Signature du contrat	7 octobre 2019	-
8 Lancement des activités des projets	14 octobre 2019	-
9 Clôture de la première phase	Avril 2021	-

5. Retrait du dossier complet d'appel à propositions

Le dossier complet d'appel à propositions comprenant notamment le formulaire de demande peut être retiré à l'adresse et aux coordonnées figurant ci-dessous.

6. Soumission des candidatures et point de contact

Bureau Pays de la Coopération Bilatérale Sénégal Luxembourg,
B.P. n° 29 920
Lot 43, route de l'aéroport
Yoff Aéroport
Dakar – Sénégal
(+221) 33 869 64 44

Email : caroline.deboisset@luxdev.lu et louise.ndiaye@luxdev.lu

Le dossier d'appel à propositions est à retourner avant le 30 août 2019 12h00 (TU) par courriel.

Les demandes de clarifications sont à adresser aux adresses courriel ci-dessus avant le 31 juillet 2019. Aucune demande de clarification par téléphone ne sera prise en compte.